

Présentation du Guide Contrôle KO Gestionnaires PSU

Guide des explications à fournir lors d'une transmission

- Contexte et Cadre général
- Le rôle du Technicien Conseil Action Sociale
- Rappel des échéances et natures de contrôles
- Démarche Globale/démarche fine
- Libellés nationaux
- Exemples



Contexte et cadre général

Initiés depuis 2008, les contrôles de cohérence visent à identifier des anomalies dans le cadre du traitement des prestations de services.

Pour les EAJE, ces contrôles sont positionnés dans le portail CAF-Partenaires sur les éléments liés au calcul de la PSU à savoir :

- **l'activité**
- **Le montant des charges**
- **Le montant des charges de personnel**
- **Le montant des participations familiales**
- **Le montant des prestations de service**

Ces contrôles ont pour vocation à garantir le versement d'un droit justifié de prestation de service au regard des données déclarées.



L'analyse des éléments explicatifs d'un contrôle de cohérence « ko » a donc pour finalité de détecter :

- Des erreurs manifestes dans la déclarations de données engendrant des données partielles ou erronées
- Ou des pratiques non réglementaires (hausse/baisse artificielle des heures pour atteindre des seuils de facturation plus avantageux...)

Ces contrôles de cohérences sont réalisés à chaque perennité :

- **Données prévisionnelles**
- **Actualisation T2, Actualisation T3**
- **Données réelles**



Cycle de contrôle d'un dossier

Le gestionnaire

- Auto contrôle
- Contrôle de cohérence portail

La Caf

- Contrôle/analyse du technicien conseil
- Contrôle du service vérification
- Contrôle CNAF et/ou AUDIT

- Contrôle sur place

Dans le prolongement des contrôles de cohérences, le contrôle sur place garantit l'exactitude des données communiquées à la Caf.



Le rôle du Technicien Conseil Action Sociale (TCAS)

Au regard de cette activité, le rôle du TCAS est d'analyser les principaux éléments explicatifs et/ou pièces justificatives communiquées par le partenaires.

Il s'assure que ces éléments sont cohérents, pertinents et suffisants pour expliquer les écarts détectés et ainsi justifier le calcul puis le versement « légitime/justifié » de la PSU.

En tout premier lieu, il s'agit d'instruire du premier coup et dans le meilleur délai du paiement d'un droit juste.

Il ne s'agit pas de reconstituer intégralement les écarts détectés (à l'heure ou à l'euro près) mais bien d'avoir un degré de sécurisation suffisamment précis pour écarter les risques de données déclaratives erronées ou partielles.



Rappel des échéances et nature des contrôles

Le non respect des échéances peut entraîner une sanction cf. convention

- **Prévisionnel** campagne à compter du 1^{er} décembre N-1 (et relances jusque mi février)

Le contrôle portera sur le dernier droit validé (Actualisation T3 en général) et peut s'étendre au dernier droit réel N-2 en fonction des variations détectées.

Le contrôle porte sur :

- ✓ **Variation des charges prévisionnelles**
- ✓ **Variation des participations familiales**
- ✓ **Prix de revient**



- **Actualisation T2 campagne du 15 juin au 15 juillet**
- **Actualisation T3 campagne du 15 octobre au 10 octobre**

ACTUALISATION : une actualisation est une mise à jour des données au fil de l'activité. Il s'agit du bilan pour la première partie et d'une actualisation des prévisions de la seconde partie.

Le contrôle portera sur le dernier droit validé (Prévisionnel ou Actualisation T2) et peut s'étendre au dernier droit réel en fonction des variations détectées.

Le contrôle porte sur :

- ✓ **Variation des heures actualisées déclarées**
- ✓ **Variation des recettes en participations familiales**

Nota bene : Si variation importante du montant des charges actualisé constaté par le gestionnaire, indiquer le montant actualisé dans la zone commentaire



➤ Bilan campagne du 15 janvier au 30 mars

Le contrôle portera sur le dernier droit validé (Actualisation T3) et peut s'étendre au dernier droit réel en fonction des variations détectées.

Le contrôle porte sur :

- ✓ Variation du droit
- ✓ Variation des recettes en participations familiales
- ✓ Variation des charges
- ✓ Variation des heures déclarées
- ✓ Variation des charges de personnel
- ✓ Analyse du résultat de l'exercice



Démarche Globale/Démarche Fine

Dossier présentant des contrôles de cohérences KO

➤ Analyse Globale

Droit estimé inférieur à 200 000 €

Éléments chiffrés pertinents et explicites

➤ Analyse Fine

Droit supérieur ou égal à 200 000 €

Justificatifs détaillés et chiffrés expliquant plus de 50 % de la variation

(par exemple, la crise des gilets jaunes peut justifier partiellement une variation mais pas à hauteur de 50 %)

- **Contrôle de cohérence complémentaire : Pour toute variation, des données d'activité ou financière ou du droit, un complément de justification pourra vous être demandé.**



Libellés Nationaux

1. Augmentation / Diminution de l'autorisation de fonctionnement.
2. Hausse / Diminution du nombre d'enfants accueillis ayant un impact sur l'évolution des heures réalisées / facturées.
3. Absentéisme des enfants en hausse / en baisse.
4. Augmentation / Diminution de l'amplitude d'ouverture de la structure.
5. Augmentation / Diminution de l'amplitude des contrats d'accueil.
6. Fermeture temporaire ou définitive de l'équipement.
7. Augmentation / Diminution du nombre de familles à revenu « modeste » accueillies.
8. Augmentation / Diminution du nombre de familles à revenu « élevé » accueillies.
9. Départ en retraite, arrêt de travail.
10. Recrutement / départ du personnel.
11. Regroupement du service durant les vacances scolaires.
12. Accroissement / Diminution de la qualité de service (fourniture repas / couche).
13. Modification du règlement de fonctionnement (prise en compte des congés, arrêt d'un mode fonctionnement au forfait hebdomadaire...).

14. autres : cas ne figurant dans aucune des propositions énoncées ci-avant





Exemples de réponse contrôle KO

Prévisionnel

Réponse insuffisante

Points de contrôles :

- Variation des charges
- Variation des participations familiales
- Comparaison du prix de revient par rapport au prix plafond

Alerte : taux de facturation < 107 %
et > 117 %

Résultat du contrôle de cohérence :

- Variation des participations familiales => 30 % en valeur absolue
- Démarche globale , droit inférieur à 200 000€

Structure de la réponse attendue :
Libellé national + Argumentaire



➤ Réponse du partenaire

1 - Variation des heures prévisionnelles déclarées

KO

Par rapport aux dernières données validées par votre Caf (dernière déclaration actualisée Janvier à Septembre 2018 : 17 353,00), vous déclarez un nombre d'heures (23 000,00) qui augmente de 32,54 %.

les 23000 correspond au nombre d'heure qui s'effectuera pour toute l'année 2019, hors que ma déclaration au 30 septembre 2018 , fait état d'un nombre d'heure effectué sur 3 trimestre.

➤ Analyse du TCAS

- Pas de libellé national
 - Analyse du gestionnaire à revoir. 17 353 H correspond bien à une année complète => justifier l'augmentation des recettes en participation familiales.
- Apporter les éléments viables et cohérents qui permette de justifier l'écart.

Prévisionnel Actualisé

Réponse non pertinente

Points de contrôles :

- Variation des heures actualisées déclarées
- Variations des recettes en participations familiales

Alerte : taux de facturation < 107 % et > 117 %

Résultat du contrôle de cohérence :

- Variation des participations familiales
- Démarche fine droit supérieur à 200 000 €

Structure de la réponse attendue :
Libellé national + Argumentaire

- **Analyse du TCAS**
 - Pas de libellé national
 - Analyse incomplète, à synthétiser, manque information profil des familles accueillies



14 - Variation des heures actualisées déclarées

KO

Par rapport aux dernières données validées par votre Caf (déclaration réelle 2017 : 110 394,00), vous déclarez un nombre d'heures (88 369,00) qui diminue de 19,95 %.

➤ Réponse du partenaire



En 2017 l'amplitude journalière était de 10.5. Du 01/01/2017 au 30/09/2017 le total d'heures facturées était de 70509 heures. Du 01/01/2018 au 31/07/2018 l'amplitude journalière était de 9.5. Du 01/01/2018 au 31/07/2018 le total d'heures facturées était de 54066. A compter du 01/08/2018 l'amplitude journalière est de 8.5. le total d'heures facturées pour aout et septembre 2018 est de 11129. Soit un total de 65195 heures facturées du 01/01/2018 au 30/9/2018. Le multi Accueil était fermé 7 jours pour intempéries et ou grève. T3 2017 : capacite 58 enf - amplit jour 10.5 - facturées 85 286 heures - 106 630 € part familles- 174 jours ouverture -dont de janv a juillet 2017:71 924 heures facturées 88 618€ part famille - 133 jours ouverture + aout et sept 2017 : 13 362 heures facturées - 18 012 € part famille - 41 jours d'ouverture. T3 2018 : capacité 58 enf - ampl jour 9.5/8.5 - heures facturées janv a sept 65 195 - 88 224 €part familles - 169 jours ouverture dont : janv a juillet 2018 - 58 enf - ampl jour 9.5 - heures facturées 54 066 - 76364€ part famille - 130 jours ouverture + aout et sept : 58 enf - 8.5 ampl journa - 11 129 heures facturées - 11 860€ part familles- 39 jours ouverture. base de travail prévisionnel 2018 : Amplitude modulée 2017 (mise à jour du 12/07/2017) 121 160 - heures facturées 2017 (données début février 2018) 110 563- Taux heures facturées/ampl modulee = 91,25% - amplitude modulée prévisionnel 2018 232 jours = 112 538- prev heures facturées 2018 = ampl modulée prev * 91%

Prévisionnel Actualisé

Réponse acceptée

Points de contrôles :

- Variation des heures actualisées déclarées
- Variations des recettes en participations familiales

Alerte : taux de facturation <107 % et > 117 %

Résultat du contrôle de cohérence :

- Variation des heures prévisionnelles actualisées
- Démarche Globale, droit inférieur à 200 000€

Structure de la réponse attendue :

Libellé national + Argumentaire

➤ Réponse du gestionnaire

« cette diminution s'explique par la différence d'inscrits entre les deux années : à l'année N-1 nous avons 71 enfants inscrits soit 67 267 H réservées contre à l'année N 67 enfants inscrits soit 59 178 H réservées. Baisse du taux d'occupation (96,28 % à l'année N-1 contre 86 % à l'année N) »

➤ Analyse du TCAS

- Reprendre le libellé national exact
- Ecart globalement justifié par le gestionnaire



Données réelles

Réponse acceptée

Points de contrôles

- Variation du droit
- Variations des recettes en participations familiales
- Variation des charges
- Variation des heures déclarées
- Variation des charges de personnel
- Analyse du résultat de l'exercice

Résultat du contrôle de cohérence :

- Variation du droit
- Variation des charges de personnel
- Démarche fine, droit supérieur à 200 000 €

Structure de la réponse attendue:

Libellé national + Argumentaire

Alerte : taux de facturation <107 % et > 117 %

➤ Réponse du gestionnaire

« 2.Hausse du nombre d'enfants accueillis ayant un impact sur l'évolution des heures réalisées/facturées : La quantité d'heures facturées a progressé de +10,4 % entre N-1 et N grâce à une gestion plus efficace de notre liste d'attente des familles. Des efforts poussés ont en outre été réalisés pour ajuster les contrats d'accueil à la fréquentation effective des familles. Ces efforts se sont traduits par une baisse sensible du taux d'écart entre les heures facturées et réalisées, qui passe sous la barre des 107 % en 2017. Ce sont ainsi deux facteurs qui se conjuguent ensemble la hausse sensible du droit PSU en 2017 : augmentation des heures facturées et augmentation de la valeur unitaire du droit PSU en lien avec le passage du taux d'écart sous la barre des 107 %. »

10.Recrutement/départ du personnel : Embauche en Novembre N-1 de 3 personnels diplômés ce qui représente X % de charge salariale sur 2 mois et représente X % d'augmentation en N puisque année pleine.

➤ Analyse du TCAS

- Utilisation correcte du libellé national
- Explication chiffrée suffisante et cohérente





Merci de votre attention